

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 149**présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 8

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« de ces documents »,

les mots :

« des documents mentionnés aux I et II du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination avec la rédaction de l'article L. 414-4 du code de l'environnement.